

D.2019.12.11.6.20

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Décembre 2019

6 – PROJETS TERRITORIALISES

6.20 – TELEO – Autorisation de signer le marché n° 2 2019 14075 M - Lot 4 : Travaux Voirie, réseaux divers, espaces Verts secteur CHU avec l'entreprise THOMAS & DANIZAN.

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud (TELEO) pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.
- Par délibération D.2015.10.14.2.2 en date du 14 octobre 2015, le Comité Syndical approuvait une actualisation du programme du téléphérique urbain sud pour ouvrir sur les solutions possibles sans se limiter au système 3S initialement prévu et s'engager sur un coût global d'opération en intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement.

Pour réaliser cette opération, le choix s'est porté sur un marché global de Conception, Réalisation et Maintenance (CRM) en application des dispositions du Code des marchés publics en vigueur lors de l'engagement de la consultation.

Le budget et le planning prévisionnel du projet ont été modifiés en conséquence.

- Par délibération D.2016.12.21.4.1 en date du 21 décembre 2016, le Comité Syndical autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement d'entreprises POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA – SEQUENCES – SETI le marché de Conception Réalisation Maintenance, pour un montant total de 92 856 152,00 € HT (dont 38 304 000,00 € HT pour la phase maintenance) et pour une durée de 23 ans (dont 20 ans pour la maintenance).
- Par délibération D.2016.12.21.4.2 en date du 21 décembre 2016, le Comité Syndical autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec la société **SETI** le marché n° **2 2016 12887 M** relatif à la **mission de Maîtrise d'œuvre pour les opérations d'accompagnement** dans le cadre de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour un montant maximum de 400 000,00 € HT

L'ensemble des travaux fera l'objet de 5 lots décomposés comme suit :

- Lot n°1- Voirie, réseaux divers secteur ONCOPOLE
- Lot n°2- Bâtiment secteur ONCOPOLE
- Lot n°3- Espaces verts secteur ONCOPOLE
- Lot n°4- Voirie, réseaux divers, espaces verts secteur CHU
- Lot n°5- Voirie, réseaux divers, espaces verts secteur UPS

Le marché objet de la présente délibération concerne le lot n°4 et regroupe essentiellement les prestations suivantes pour la station CHU :

- Travaux préparatoires, déposes et démolitions diverses ;
- Travaux de terrassements et empierrement ;
- Création de voirie ;
- Réalisation de réseaux gravitaires enterrés ;
- Réalisation de réseaux secs enterrés ;
- Signalisation de police et directionnelle et mobilier urbain ;
- Aménagement paysager & arrosage.

La durée prévisionnelle maximale du marché est de 8 mois.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191216-20191211-6-20D-DE Date de télétransmission : 16/12/2019 Date de réception préfecture : 16/12/2019

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 Septembre 2019 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 25 Octobre 2019.

Neuf (9) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. RAZEL BEC – LHERM TP
2. EXEDRA – CARO TP
3. CASSIN TP
4. COLAS SUD OUEST
5. JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES
6. EIFFAGE ROUTE SUD OUEST
7. GUINTOLI – EHTP – LACIS
8. MALET – MIDI TP
9. THOMAS & DANIZAN

La Commission d'Appel d'Offres de Tissé Collectivités a, dans sa séance du 12 Novembre 2019, retenu l'ensemble des candidatures.

La Commission d'Appel d'Offres de Tissé Collectivités a, dans sa séance du **3 décembre 2019**, attribué le marché à **l'entreprise THOMAS & DANIZAN** pour un montant de **305 987,72 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 2 2019 14075 M avec **l'entreprise THOMAS & DANIZAN**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

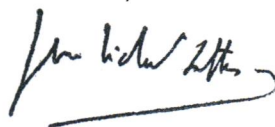
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tissé Ingénierie à signer avec **l'entreprise THOMAS & DANIZAN** le marché n°2 2019 14075 M relatif aux travaux de Voirie, réseaux divers, Espaces Verts du secteur CHU pour un montant total de **305 987,72 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191216-20191211-6-20D- DE Date de télétransmission : 16/12/2019 Date de réception préfecture : 16/12/2019
